



**R**ECUEIL  
DES **A**CTES  
**A**DMINISTRATIFS  
DU **D**EPARTEMENT

---

**COMMISSION PERMANENTE  
DU 17 MAI 2021**

**PUBLIÉ LE 25 MAI 2021**



## **N° 2021-170 - Renouvellement de la convention entre la Caisse d'Assurance Maladie de Meurthe-et-Moselle et le Département**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention en annexe à passer entre la Caisse primaire d'assurance maladie de Meurthe-et-Moselle et le Département,
- autorise sa présidente à la signer au nom du Département,
- précise que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 75 – article 7512 sous fonction 41, sur le programme P452, l'opération O001 et l'enveloppe E03.

## **N° 2021-171 - Autorisation de remboursement de la cotisation ordinale médecin PMI vacataire retraité**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- autorise le remboursement sur justificatif de la cotisation ordinale avancée par madame le docteur AMA en tant que médecin PMI vacataire retraité,
- précise que les frais afférents seront imputés au chapitre 011 sur la nature comptable 62878- sous fonction 41 sur le programme P452, l'opération 001 et l'enveloppe E01.

## **N° 2021-172 - Subvention de fonctionnement - France Addictions (ANPAA 54)**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde à l'association France Addictions (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie Meurthe-et-Moselle (ANPAA 54)) une subvention de 40 000 € au titre de l'exercice 2021, dans le cadre de la convention de partenariat 2020-2022,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

### **N° 2021-173 - Subvention de fonctionnement - Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde à l'association des Restos du Cœur une subvention de 3 500 € au titre de l'exercice 2021,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

### **N° 2021-174 - Subvention de fonctionnement - France Victimes 54**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde à l'association France Victimes 54 une subvention d'un montant de 5 500 € au titre de l'exercice 2021 répartie de la manière suivante : 3 000 € attribués au fonctionnement du dispositif Téléphone Grave Danger et 2 500 € au fonctionnement de la Salle Mélanie,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

### **N° 2021-175 - Avenant n°4 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec les résidences autonomie**

Rapporteur : Mme Annie SILVESTRI

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve tel que détaillé dans le rapport le versement en 2021 du montant du forfait autonomie de chaque résidence autonomie :

<b>Nom des résidences autonomie</b>	<b>Montant du forfait autonomie 2021</b>
Longwy résidence autonomie Les Rameaux	16 956 €
Longwy résidence autonomie Les Remparts	23 104 €
Herserange résidence autonomie Blanche de Castille	16 069 €
Longlaville résidence autonomie Benoît Frachon	17 330 €
<b>Total territoire de Longwy</b>	<b>73 459 €</b>
Audun-le-Roman résidence autonomie Ambroise Croizat	21 079 €
Briey résidence autonomie René Pernet	12 991 €
Auboué résidence autonomie Monmousseau	7 809 €
Homécourt résidence autonomie Denfert Rochereau	13 232 €
Joeuf résidence autonomie Jean Moulin	14 649 €
Joeuf résidence autonomie Maurice Peltier	15 412 €
<b>Total territoire de Briey</b>	<b>85 172 €</b>
Neuves Maisons résidence autonomie André Clerbout	18 358 € <sup>1</sup>
Toul résidence autonomie Crosmarie	15 501 €
Toul résidence autonomie Dr Douzain	20 452 €
Toul résidence autonomie André Picquot	19 347 €
<b>Total territoire Terres de Lorraine</b>	<b>53 183 €</b>
Pompey résidence autonomie Les Marronniers	15 560 €
Champigneulle résidence autonomie Les Fourrasses	22 697 €
Pont-à-Mousson résidence autonomie Philippe de Gueldre	21 893 €
Blénod-les-Pont-à-Mousson Ambroise Croizat	18 388 €
<b>Total territoire Val de Lorraine</b>	<b>78 538 €</b>
Badonviller résidence autonomie L'étoile	9 765 €
Baccarat résidence autonomie Pasteur	8 870 €
Damelevières résidence autonomie André Claudel	16 546 €
Lunéville résidence autonomie Boffrand	25 742 €
Lunéville résidence autonomie Ménil	33 315 €
Saint-Clément résidence autonomie L'Âge d'Or	10 940 €
Dombasle résidence autonomie Le Rond Caillou	16 371 €
Dombasle résidence autonomie Le Couarail	18 036 €
Varangéville résidence autonomie Les Chardonnets	12 895 €
<b>Total territoire du Lunévillois</b>	<b>152 480 €</b>
Heillecourt résidence autonomie Le Moulin	13 872 €
Villers-lès-Nancy résidence autonomie Paul Adam	22 267 €
Villers-lès-Nancy résidence autonomie Le Clairlieu	17 439 €
Laneuveville-devant-Nancy résidence autonomie La Mairaine	10 100 €
Laxou résidence autonomie L'oseraie	18 762 €
Ludres résidence autonomie Les Fougères	17 625 €

1 Une retenue de 4 210 € est réalisée sur ce forfait en raison d'une dépense non autorisée, effectuée en 2020 (financement partiel de l'évaluation externe de la résidence).

Nancy résidence autonomie Chevardé	21 673 €
Nancy résidence autonomie Gabriel Mouilleron	22 520 €
Nancy résidence autonomie Boudonville	22 447 €
Nancy résidence autonomie Pichon	13 899 €
Nancy résidence autonomie Claude Donop	17 533 €
Vandoeuvre résidence autonomie Les Jonquilles	23 751 €
Tomblaine résidence autonomie Marcel Grandclerc	18 477 €
Saint-Max résidence autonomie Clos Prés	13 552 €
<b>Total territoire du Grand Nancy</b>	<b>253 917 €</b>
<b>Total</b>	<b>717 220 €</b>

- approuve les termes de l'avenant type n°4 au contrat d'objectif et de moyens présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer les avenants correspondants aux contrats conclus en 2017 avec les gestionnaires des résidences autonomie,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6568 sous fonction 53 – programme 421 – opération 009 – enveloppe 03.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

#### **N° 2021-176 - Avenant n°1 et convention relatifs au système d'information (SI) MDPH entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Meurthe-et-Moselle**

Rapporteur : Mme Annie SILVESTRI

Vu l'avis de la commission Solidarité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve l'avenant n° 1 de la convention relative au projet de déploiement du palier 1 du programme SI MDPH entre la CNSA, le Département de Meurthe-et-Moselle et la MDPH de Meurthe-et-Moselle, présenté en annexe ;
- approuve la convention relative au projet de développement et de déploiement d'une solution labélisée dans le cadre du palier 2 du programme SI MDPH entre la CNSA, le Département de Meurthe-et-Moselle et la MDPH de Meurthe-et-Moselle, présentée en annexe ;
- autorise sa présidente à les signer au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle.

**N° 2021-177 - Convention relative aux conditions de versement direct de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) à certaines structures d'aide à domicile**

Rapporteur : Mme Annie SILVESTRI

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les termes de la convention type, présentée en annexe, relative aux conditions de versement direct de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aux structures d'aide à domicile ;
- autorise sa présidente à signer les conventions correspondantes, au nom du Département, avec les six Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ci-dessous :

Raison sociale	Adresse du siège social
AD SENIORS (agence de LONGWY)	12 Villa Cœur de Vey 75014 PARIS
AIDIA Services à domicile	720 Saint Jean 54120 BERTRICHAMPS
A.M.C SERVICES A LA PERSONNE	701 rue Guy Pernin 54200 TOUL
BIEN ETRE SERVICES	32 rue Paul Cézanne 68200 MULHOUSE
S.T.C SERVICES	1 rue du général Alfred Chanzy 54300 LUNEVILLE
SARL O2 NANCY	62 rue Raymond Poincaré 54000 NANCY

**N° 2021-178 - Demandes de subventions à caractère social-autonomie**

Rapporteur : Mme Annie SILVESTRI

Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions suivantes au titre de l'exercice 2021 :
  - 1 000 euros à l'association Valentin Haüy,
  - 405 euros à l'association Cercle des Sourds Nancy Lorraine,
- précise que la somme sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574 sous fonction 58, sur le programme P442, l'opération O015, et l'enveloppe E05.

## N° 2021-179 - Dotation complémentaire attribuée au collège Simone-de-Beauvoir à VANDOEUVRE-LES-NANCY

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue la subvention d'un montant de 142 500 euros au collège Simone-de-Beauvoir de VANDOEUVRE-LES-NANCY,
- autorise sa présidente à verser directement au collège concerné la somme correspondante,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération 001, enveloppe 01.

## N° 2021-180 - Dotations financières pour l'équipement des collèges publics

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les dotations financières détaillées dans le rapport pour l'équipement des collèges publics,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 – Opération - O015 Enveloppe E08.

## N° 2021-181 - Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions au titre des dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics aux établissements suivants,

COLLEGES	DESIGNATION TRAVAUX	MONTANT
DIEULOUARD J CURIE	Réparation et remise en état volets roulants et motorisations	1 849,80 €
PAGNY S/MOSELLE LA PLANTE GRIBEE	Remise en état de l'ascenseur	2 089,76 €
NOMENY VAL DE SEILLE	Remplacement de la téléalarme HS en cabine	1 613,59 €

- autorise sa présidente à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du Département,



- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes : dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

### **N° 2021-182 - Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions conformément au tableau présenté en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02.

### **N° 2021-183 - Logements dans les collèges publics**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu les avis des conseils d'administration des collèges  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue l'occupation du logement au sein du collège Albert-Camus de JARVILLE-LA-MALGRANGE à madame Florence LOUBBARDI par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Montaigu de HEILLECOURT à madame Virginie BURET par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège de la-Haute-Vezouze de CIREY-SUR-VEZOUZE à madame Tatev TONOYAN par convention d'occupation précaire,
- autorise sa présidente à signer les conventions correspondantes au nom du Département,
- abroge la convention, au profit de madame Christelle BAUCHERON, occupant un logement au sein du collège Val-de-Seille de NOMENY attribué lors de la commission permanente du 11 janvier 2021 et la remplace par la convention présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer la convention d'occupation précaire correspondante au nom du Département.

### **N° 2021-184 - Fonds d'Initiative Jeunesse**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

- 15 000 € pour l'action Handiloisirs 54 à la fédération départementale des Francas,
- 12 000 € pour le projet « pôle multimédia » à la fédération départementale des Francas,
- 4 000 € pour la fête de la science à la fédération départementale des Francas,
- 10 000 € pour le projet « laïcité et vivre ensemble » à la fédération départementale des Francas,
- 6 000 € pour l'action Handiloisirs 54 à l'U.F.C.V. Grand Est,
- 2 250 € pour le chantier international de jeunes volontaires à Nomeny à l'association Etudes et Chantiers Engagement Civique,
- 3 500 € pour le chantier international de jeunes volontaires à Pompey à l'association Etudes et Chantiers Engagement Civique,
- 3 500 € pour le chantier international de jeunes volontaires à Vaudémont à l'association Etudes et Chantiers Engagement Civique,

- approuve l'avenant n°3 à la convention 2020–2022 entre le Département et la fédération départementale des Francas,

- autorise sa présidente à signer ledit avenant au nom du Département,

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 351, opération 017 FIJ départemental.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. Laurent TROGRILIC, M. Antony CAPS.

#### **N° 2021-185 - Fédérations d'éducation populaire : diagnostic jeunesse préliminaire à la mise en œuvre d'un contrat territorialisé de jeunesse et d'éducation populaire**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue une subvention de 2 300 € à la fédération départementale des Foyers Ruraux pour la réalisation du diagnostic jeunesse préalable à la mise en œuvre d'un CTJEP sur le territoire du pays du Saintois,

- précise que la somme nécessaire sera prise sur le programme 351, Opération O013.

#### **N° 2021-186 - Bourses BAFA / BAFD**

Rapporteur : M. Antony CAPS,

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue selon le détail des aides présenté en annexe, les aides individuelles suivantes aux

centres de formation précisés ci-dessous :

FRANCAS	14 dossiers	70 €	980 €
UFCV	6 dossiers	70 €	420 €
AROEVEN	6 dossiers	70 €	420 €
ANIMA	2 dossiers	70 €	140 €
FAMILLES RURALES	1 dossier	70 €	70 €
CEMEA	1 dossier	70 €	70 €

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P351 - Soutien à l'éducation populaire Opération O019 – Bourses BAFA/BAFD - Enveloppe E05.

#### **N° 2021-187 - Règlement d'aide à la réhabilitation des centres de vacances**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la modification du règlement d'aide à la réhabilitation des centres de vacances, la liste du matériel subventionnable en annexe et leur mise en œuvre.

#### **N° 2021-188 - Aides aux structures départementales sportives : sport scolaire et GESAL**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- attribue aux associations les subventions suivantes :
  - GESAL de Meurthe-et-Moselle : 7 000 €
  - Comité départemental UNSS de Meurthe-et-Moselle : 11 800 €
  - Comité départemental UGSEL de Meurthe-et-Moselle : 3 000 €
  - Comité départemental USEP de Meurthe-et-Moselle : 49 000 €,
- approuve les avenants à la convention C2S 2020-2023 à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les associations précitées,
- autorise sa présidente à signer ces avenants, ci-joints, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires, soit 70 800 €, seront prélevés sur le P362 Aides aux structures départementales, Enveloppe E01 – subventions, Opération O003 Autres structures départementales.

## **N° 2021-189 - Dispositif Classes Olympiques**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la convention de partenariat du dispositif "Classes Olympiques" à passer entre le Département, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, la Direction des services départementaux de l'Education nationale et le Comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle,
- autorise sa présidente à signer la convention en annexe au nom du Département.

## **N° 2021-190 - Subvention finale 2021 à l'association Pass'Sport et Culture de Tomblaine**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- attribue à l'association Pass'Sport & Culture une dernière subvention de 1 910 €,
- précise que les crédits nécessaires, soit 1 910 euros, seront prélevés au budget P361 Aides aux associations sportives, Enveloppe 01, Opération O012 Solidarité Sport.

## **N° 2021-191 - Coopération internationale : appui aux acteurs de terrain**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- accorde une subvention aux associations suivant le détail joint en annexe pour un montant de :
  - 8 500 € à l'association Movement France,
  - 2 500 € à l'association Eclaireuses Eclaireurs de France,
  - 2 000 € à l'association Une Oasis Une Ecole,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le Programme 371, chapitre 65, imputation 6574.048, Subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 38

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 8 - M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Corinne LALANCE, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, Mme Catherine PAILLARD, M. Stéphane PIZELLE.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-192 - Inventaire général du patrimoine de Meurthe-et-Moselle: convention d'application 2021**

Rapporteur : Mme Nicole CREUSOT

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention d'application 2021 présentant le programme 2021 pour un coût global de 60 000 € avec une participation de la Région Grand Est à hauteur de 30 000 €,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département et l'autorise à approuver les ajustements formels qui pourraient être nécessaires avant signature,
- mandate sa présidente pour solliciter le versement de la participation de la Région Grand Est au titre de l'année 2021, soit 30 000 €,
- précise que les recettes attendues seront versées sur l'imputation budgétaire P331 –O029.

## **N° 2021-193 - Meurthe-et-Moselle Tourisme, Comité Départemental du Tourisme (régie à autonomie financière) : modification des statuts - changement de dénomination**

Rapporteur : M. Jean-Pierre MINELLA

Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la modification de l'article 2 des statuts de Meurthe-et-Moselle Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, comme suit :

Article 2 : Dénomination et siège de la régie

La régie portera le nom de **Meurthe-et-Moselle, l'Esprit Lorraine, Comité Départemental du Tourisme**,

Son siège administratif est situé au **Centre Administratif Départemental, 48 Esplanade Jacques-Baudot à Nancy**,

La dénomination et le siège de la régie pourront être modifiés par délibération du Conseil départemental,

- précise que les autres articles des statuts restent inchangés.

## **N° 2021-194 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Longwy**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O001.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 28

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 18 - Mme Maryse ALTERMATT, M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Corinne MARCHAL-TARNUS, Mme Sophie MAYEUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Eric PENSALFINI, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

### **N° 2021-195 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Briey**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 28

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 18 - Mme Maryse ALTERMATT, M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Corinne MARCHAL-TARNUS, Mme Sophie MAYEUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Eric PENSALFINI, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

### **N° 2021-196 - CTS - Investissement - Appui aux Projets Territoriaux - Territoire de Briey**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 28

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 18 - Mme Maryse ALTERMATT, M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme

Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Corinne MARCHAL-TARNUS, Mme Sophie MAYEUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Eric PENSALFINI, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

### **N° 2021-197 - CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Briey**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue la subvention telle que proposée dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP – CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O002.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 28

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 18 - Mme Maryse ALTERMATT, M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Corinne MARCHAL-TARNUS, Mme Sophie MAYEUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Eric PENSALFINI, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

### **N° 2021-198 - CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau en annexe,
- approuve les avenants aux conventions passées entre le Département et :
  - l'association Amicale Laïque Toul Canoé Kayak,
  - l'association Union Sportive Toul Aviron,
  - l'association Amicale Laïque Neuves Maisons section Handball,
  - l'association ASH EREA de Flavigny,
- approuve la convention à intervenir entre le Département et l'association du Pays Terres de Lorraine,
- autorise sa présidente à signer lesdits avenants et ladite convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - Mme Audrey BARDOT-NORMAND, M. Alde HARMAND.

### **N° 2021-199 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire Terres de Lorraine**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O003.

### **N° 2021-200 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire Terres de Lorraine**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint ci-dessus,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O003.

### **N° 2021-201 - CTS - Fonctionnement - Territoire Val de Lorraine**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AE CTS 2016-2021 Animation territoriale – P223 – enveloppe E01 – opération O004.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.



## **N° 2021-202 - CTS - Appui aux projets territoriaux - Territoire Val de Lorraine**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accepte la modification de subvention de la commune de Rosières-en-Haye, telle que proposée dans le tableau ci-dessus,
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AP CTS Appui aux projets territoriaux – P223 – enveloppe E02 – opération O004.

## **N° 2021-203 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Val de Lorraine**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AP CTS Soutien aux communes fragiles – P223 – enveloppe E03 – opération O004.

## **N° 2021-204 - CTS - Fonctionnement - Territoire Grand Nancy**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Territoriale du Grand Nancy,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées en annexe ;
- approuve les avenants à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et :
  - l'association Nancy-Seichamps Rugby ;
  - l'association Handisport Grand Nancy ;
- autorise sa présidente à signer les avenants au nom du Département ;
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE CTS 2016-2021 - Animation territoriale – Programme P223 - Contrats territoires solidaires – Opération O006 – Grand Nancy.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Mathieu KLEIN.

## **N° 2021-205 - Accord départemental de relance État-Département de Meurthe-et-Moselle**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité,**

- approuve les termes de l'accord départemental de relance Etat-Département de Meurthe-et-Moselle présenté en annexe,
  
- autorise sa Présidente à signer cet accord au nom du Département.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 1 - Mme Manuela RIBEIRO.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-206 - Fonds départemental de relance**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées en annexe,
- approuve les termes de la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Centre d'action médico-sociale précoce de Lunéville,
- autorise sa présidente à signer la convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P223, Opération O008, Enveloppe E07, chapitre 204, natures :
  - 204142 sous-fonction 05 à hauteur de 10 000 €
  - 2041782 sous-fonction 05 à hauteur de 300 000 €
  - 204142 sous-fonction 13 à hauteur de 16 238 €
  - 204141 sous-fonction 25 à hauteur de 33 309 €
  - 204142 sous-fonction 25 à hauteur de 7 500 €
  - 204141 sous-fonction 34 à hauteur de 14 584 €
  - 204142 sous-fonction 34 à hauteur de 26 382 €
  - 20421 sous-fonction 34 à hauteur de 15 000 €
  - 20422 sous-fonction 43 à hauteur de 189 313 €
  - 204141 sous-fonction 57 à hauteur de 11 891 €
  - 204141 sous-fonction 75 à hauteur de 11 720 €
  - 204142 sous-fonction 75 à hauteur de 42 667 €
  - 204142 sous-fonction 96 à hauteur de 217 820 €

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. André CORZANI, M. Jean-Pierre DESSEIN.

## **N° 2021-207 - Fonds départemental exceptionnel de solidarité**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- dans le cadre du fonds départemental exceptionnel de solidarité, décide d'accorder une aide de :
  - 6 000 € à l'association Terre de Liens Lorraine à Neuves-Maisons,
  - 1 500 € à l'association ARE Thioissane à Tucquenieux,
  - 6 000 € à l'association Compagnie Intranquille à Pont-Saint-Vincent,
  - 5 000 € à l'association Collectif Heruditatem à Vathiménil,
  - 4 000 € à l'association d'Idées à Laneuveville-devant-Nancy,
  - 15 000 € au cinéma Caméo « Commanderie » Nancy - SARL Eole Ciné,
  - 15 000 € au cinéma Caméo « Saint Sébastien » Nancy - SARL Commanderie Ciné,
  - 13 500 € au cinéma Concorde à Pont-à-Mousson - SARL,
  - 10 000 € au cinéma Concorde à Baccarat - association,
  - 10 000 € au cinéma salle du Nord Est Piennes - association Art en Stock,
  - 10 500 € au FC Bassin Piennois,
  - 2 500 € à l'association Hennion-Gym à Essey-Lès-Nancy,
  - 5 000 € à l'association Le Florain à Nancy,
  - 15 000 € à l'association Institut Supérieur de Décoration à Longwy,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 381, opération 046, enveloppe 04, chapitre 67, imputation 6748.96 et 6748.34 Autres subventions exceptionnelles.

## **N° 2021-208 - E-Santé : adhésion au Groupement d'Intérêt Public Pulsy**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité**,

- prend connaissance de la nature des travaux et des objectifs du GIP Pulsy,
- prend acte de la demande d'adhésion faite à Pulsy,
- autorise sa présidente à confirmer l'adhésion du Département au GIP Pulsy, une fois la réponse positive du Conseil d'administration de Pulsy.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 1 - Mme Manuela RIBEIRO.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

**N° 2021-209 - E-Santé : participation à l'appel à projets Flash Télésanté Grand Est et convention de financement**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité,**

- prend acte des résultats de l'appel à projets flash télésanté Grand Est,
- compte tenu de l'intérêt de la démarche :
  - abonde l'enveloppe réservée à la Meurthe-et-Moselle par l'attribution d'une subvention de 17 250 euros,
  - précise que ces crédits seront inscrits à la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2021, approuve les termes de la convention de subvention, jointe en annexe, entre le GIP PULSY et le Département de Meurthe-et-Moselle,
- autorise sa Présidente à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des documents liés à cette convention, au nom du Département de Meurthe-et-Moselle.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 1 - Mme Manuela RIBEIRO.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

**N° 2021-210 - Etablissement Public Foncier de la Région Grand Est (EPFGE) - Charte des élus de la Région Grand Est concernés par l'EPF d'Etat**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve les termes de la charte des élus de la Région Grand Est concernés par l'EPF d'Etat,
- autorise sa présidente à signer ladite charte au nom du Département de Meurthe-et-Moselle.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

**N° 2021-211 - Convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - Commune de Mont-Saint-**

## **Martin**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- autorise sa présidente à la signer au nom et pour le compte du Département.

### **N° 2021-212 - Convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - RD935 Commune de Baccarat**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- autorise sa présidente à la signer au nom et pour le compte du Département.

### **N° 2021-213 - Convention de financement dans le cadre de travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - Commune de Longwy**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- autorise sa présidente à la signer au nom et pour le compte du Département.

### **N° 2021-214 - Convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - Commune de Biqueley**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- autorise sa présidente à la signer au nom et pour le compte du Département.

**N° 2021-215 - Convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - RD1 commune de Damelevières**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- autorise sa présidente à la signer au nom et pour le compte du Département.

**N° 2021-216 - Convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - Commune de Moutiers**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- autorise sa présidente à la signer au nom et pour le compte du Département.

**N° 2021-217 - Conditions particulières de location d'infrastructure de génie civil et maintenance associée**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les termes des conditions particulières de location d'infrastructure de génie civil et de la maintenance associée,
- autorise sa présidente à signer ces conditions particulières au nom du Département.

**N° 2021-218 - Convention CD54 / CD57 de mise à disposition d'un ouvrage métallique de type "Fly-Over" pour la réalisation de travaux routiers**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de prêt d'un ouvrage métallique de type « Fly-Over », propriété du

Département de Meurthe-et-Moselle au Conseil départemental de Moselle ;

- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département.

**N° 2021-219 - Conventions d'occupations en vue d'implantation d'équipements de radiocommunication "zones blanches - Centres-Bourgs" - Sites d'Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Germiny et Maron (annulent et remplacent des anciennes conventions)**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve les termes des conventions d'occupation en vue de l'implantation d'équipements de radiocommunication « zones blanches - Centres Bourgs » à intervenir avec SFR pour les sites d'Allondrelle-la-Malmaison, de Charency-Vezin, de Germiny et de Maron,
- autorise sa présidente à signer lesdites conventions au nom du Département.

**N° 2021-220 - Convention de correction et d'exploitation de certaines données du Fichier national des accidents corporels au titre de la gestion et de l'exploitation de voiries "Application Traxy"**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la convention à passer entre l'Etat, Ministère de l'intérieur, et le Département de Meurthe-et-Moselle pour l'accès au fichier national des accidents corporels, conformément au projet présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

**N° 2021-221 - Convention d'Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat portée par la communauté de communes du Pays du Sânon**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la convention d'Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat (OPAH) portée par la Communauté de communes du Pays de Sânon,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département.

**N° 2021-222 - Convention de partenariat avec l'office public HLM de Lunéville à Baccarat dans le cadre d'Action Cœur de Ville**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de partenariat avec l'OPH de Lunéville à Baccarat,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département.

### **N° 2021-223 - Aides à la pierre - modalités d'intervention du Département en faveur de l'amélioration des logements sur le parc privé (2021)**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN

Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les modifications du programme d'actions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé,
- autorise sa présidente à affecter 400 000 € sur les fonds propres du Département (Programme P445 O001 AAP Parc privé Anah) pour le versement des primes en abondement des aides de l'Anah,
- autorise sa présidente à publier le programme d'actions aux actes administratifs.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

### **N° 2021-224 - Bilan intermédiaire - Expérimentation d'un fonds "Aides Individuelles à la Reprise d'une Activité (AIRA)" et modification du règlement.**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- prend acte du bilan intermédiaire de l'expérimentation AIRA à 5 mois ;
- approuve les modifications du règlement départemental d'Aides Individuelles à la Reprise d'Activité (AIRA) telles que présentées dans le rapport et ci-annexées ;
- décide la prolongation de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021.

### **N° 2021-225 - Conventionnement 2021 avec les opérateurs référents uniques pour l'accompagnement des allocataires du RSA**



Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- accorde les participations financières présentées dans le présent rapport pour un montant maximum de **1 091 221,18 €**,

Territoire du Lunévillois : **115 992 €**

- 94 852 € à l'association ENTRAIDE CHOMEURS pour son action « Accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA »,
- 21 140 € au CIDFF du Lunévillois pour son action « Accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA »,

Territoire de Briey : **97 477,38 €**

- 7 471 € à l'association AMIE pour son action « Accompagnement des personnes et projets non sédentaires »,
- 18 678 € à l'association AMIE pour son action « Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA »,
- 47 762,88 € au CIDFF de Meurthe-et-Moselle Longwy pour son action « Accompagnement socioprofessionnel vers l'emploi (PAE) »,
- 23 565,50 € au CIDFF de Meurthe-et-Moselle Longwy pour son action « Accompagnement social renforcé (ASR) »,

Territoire de Longwy : **52 200 €**

- 52 200 € au CIDFF de Meurthe-et-Moselle Longwy pour son action « Accompagnement individualisé vers l'emploi (AIE) »,

Territoire Grand Nancy : **696 401 €**

- 30 357 € à l'association REALISE pour son action « Accompagnement global renforcé »,
- 54 600 € au CIDFF de Meurthe-et-Moselle pour son action « Objectifs projet emploi des femmes bénéficiaires du RSA »,
- 15 000 € à PROTEIDAE pour son action « Accompagnement d'artistes bénéficiaires du RSA »,
- 81 867 € à l'association ARELIA pour son action « Accompagnement socioprofessionnel ASP – service projection »,
- 21 940 € à la structure AVEC pour son action « Vand'emploi – recruter autrement »,
- 167 000 € à l'association IMAGINE – ULIS pour son action « Accompagnement socioprofessionnel – référent unique »,
- 128 800 € à l'association ARS pour son action « Référent unique ASP 1 »,
- 57 400 € à l'association ARS pour son action « Référent unique ARS DOM »,
- 91 437 € à l'association ARS pour son action « Sécurisation des parcours des réfugiés »,
- 48 000 € au service SEI de la Mairie de Tomblaine pour son action « Accompagnement vers l'emploi »,

Territoire Terres de Lorraine : **57 936,80 €**

- 32 000 € à l'association RETRAVAILLER LORRAINE pour son action « Accompagnement socioprofessionnel »,
- 25 936,80 € à l'association ARS pour son action « Dispositif sécurisation de parcours - Accompagnement socioprofessionnel »,

Territoire Val de Lorraine : **71 214 €**

- 39 414 € à l'association ARELIA pour son action « ASP – Projection »,

- 0 € à l'association ARELIA pour son action « Accompagnement socioprofessionnel - active solo - avenant n°1 »,
  - 18 000 € à l'association SNI pour son action « Assurer l'accompagnement de bénéficiaires du RSA plus spécifiquement des parents isolés en tant que référent unique »,
  - 13 800 € à CAP ENTREPRISES pour son action « Action référent de parcours - référent unique »,
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir avec les opérateurs concernés la convention validée en session du 27 mars 2017, modifiée par la délibération du 26 juin 2017 (selon la convention cadre actée en session du 27 mars 2017 et amendée par la commission permanente du 20 avril 2020),
  - précise que les sommes susmentionnées seront prélevées sur le chapitre 017 - article 6568 - sous fonction 564 - programme 412 - opération 025 - enveloppe 22.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

#### **N° 2021-226 - Action support à l'accompagnement des allocataires du RSA (accompagnement)**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde la participation financière de 21 000 € au CIDFF M&M LONGWY pour son action « Accompagnement individualisé vers l'emploi » en lien avec le territoire de Longwy ;
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, la convention à intervenir ;
- précise que la somme nécessaire sera prélevée sur le programme 412 - opération O025 - chapitre 017 – enveloppe E22 - article 6568 sous fonction 564.

#### **N° 2021-227 - Fonds d'aide aux jeunes 2021 (FAJ)**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- soutient les six missions locales de Meurthe-et-Moselle au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), selon les modalités de collaboration énoncées dans le présent rapport ;
- accorde, pour 2021, les participations financières présentées dans le rapport pour un montant maximum de 105 501 € soit :
  - 17 000 € pour la mission locale de Longwy,
  - 8 000 € pour la mission locale de Briey,
  - 29 100 € pour la mission locale du Val de Lorraine,

- 24 800 € pour la mission locale de Lunéville,
- 23 100 € pour la mission locale de Toul,
- 3 501 € pour la mission locale du Grand Nancy (Sel et Vermois) ;
- autorise la signature des conventions à intervenir selon la convention type de gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes approuvée en commission permanente du 20 avril 2020 ;
- autorise sa présidente à signer lesdites conventions au nom du Département ;
- précise que les sommes susmentionnées seront prélevées en dépenses sur l'article 6556 sous fonction 58 - programme 412 - opération 027 - enveloppe 02.

### **N° 2021-228 - Partenariat avec France Active Lorraine 2021**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- **décide pour ce qui a trait à l'accompagnement à la professionnalisation des acteurs de l'économie solidaire pour 2021 :**
  - d'accorder une subvention de **50 000 €** en fonctionnement et une subvention de **10 000 €** pour la dotation des outils de financement,
  - approuver la convention correspondante pour l'année 2021,
  - d'autoriser sa Présidente à signer ladite convention au nom du Département,
  - d'imputer les sommes correspondantes sur le programme 113 - opération 016 - enveloppe 23 - article 6568 sous fonction 564,
- **décide en ce qui concerne l'animation du dispositif d'avance remboursable au bénéfice des SIAE :**
  - d'approuver les modalités d'animation de l'avance remboursable telles que décrites dans le rapport et de les appliquer dans le cadre des conventionnements avec les structures de Meurthe-et-Moselle porteuses d'un agrément atelier et/ou chantier d'insertion, une entreprise d'insertion ou association intermédiaire, accueillant des bénéficiaires du RSA,
  - d'accorder une subvention de **2 400 €** au titre du suivi des dossiers pour l'avance remboursable en 2020 (soit 1 200 € par dossier pour les deux dossiers présentés en 2020),
  - d'autoriser sa Présidente à signer les conventions correspondantes,
  - d'imputer la somme correspondante sur le programme 113 - opération 016 - enveloppe 23 - article 6568 sous fonction 564,
- **décide dans le cadre de la contribution du Département de Meurthe-et-Moselle au fonds d'ingénierie du Dispositif Local d'Accompagnement :**
  - de valider le principe d'aide du Département selon les modalités indiquées au rapport,
  - d'autoriser sa Présidente à signer tout document à intervenir pour mettre en œuvre l'aide départementale auprès de Lorraine Active pour le DLA 2021,
  - d'accorder une subvention de **70 000 €**, dont 19 000 € au titre de l'offre de service interne et 51 000 € au titre des crédits d'ingénierie,
  - d'imputer la somme correspondante sur le programme 113 - opération 016 - enveloppe 23 - article 6568 sous fonction 564,
- **approuve le principe de travailler en 2021 sur une convention triennale avec France Active Lorraine, avec un suivi annuel de la convention.**

**N° 2021-229 - Convention de financement des études d'avant-projet/projet et des travaux de remise à niveau de la ligne 086 000 Conflans-Batilly - Avenant numéro 1**

Rapporteur : M. Laurent TROGRIC

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité,**

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au financement des études d'avant-projet/projet et des travaux de remise à niveau de la ligne 086 000 Conflans Batilly,
- autorise sa présidente à signer l'avenant n°1 au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 1 - Mme Manuela RIBEIRO.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-230 - Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) - Cotisation 2021**

Rapporteur : M. Laurent TROGRIC

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- décide de renouveler son adhésion correspondant à la cotisation RTES 2021 s'élevant à 3 000 €,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 114, opération O002, nature comptable 6281.91 FD concours divers (cotisations).

**N° 2021-231 - Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) 2021 - 2023**

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve le renouvellement de la convention, telle que présentée en annexe, avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2021-2023,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département.

**N° 2021-232 - Aide du Conseil départemental à un agent de la collectivité au titre du FIPHFP**

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide, le financement au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFP), de l'appareil auditif de Madame A. J. pour un montant de 1014,28 €,
- précise que cette dépense sera imputée sur le compte 651123-0211, « aides au titre du fonds départemental de compensation du handicap ».

### **N° 2021-233 - Association CRISTEEL - Renouvellement de la convention de partenariat**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- prend acte du programme d'actions 2021 de l'association CRISTEEL,
- attribue une subvention d'un montant de 11 200 € en faveur de l'association au titre de l'année 2021,
- approuve la convention de partenariat 2021 à passer avec l'association,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 261 Echanges Transfrontaliers et Europe, ligne 65, imputation 6574.91 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

### **N° 2021-234 - Citoyens et Territoires - Grand Est / Renouvellement de la convention de partenariat**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- autorise le versement de la participation du Département pour l'année 2021 d'un montant de 13 600 € au titre de l'Union Européenne et de 15 000 € au titre du développement local,
- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Citoyens et Territoires – Grand Est pour l'année 2021,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que les crédits seront prélevés d'une part sur le programme 261, chapitre 65, imputation 6574.91 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé, et d'autre part sur le programme 223-Opération 07-Enveloppe 01, chapitre 65, imputation 6574.70.

### **N° 2021-235 - Demande de garantie d'emprunt de 100%: Meurthe-et-Moselle Habitat (Longlaville)**

Rapporteur : M. Christian ARIES

VU les articles L 3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 2298 du Code Civil ;  
VU le contrat de Prêt n° 120 085 en annexe signé entre Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

#### DECIDE

**Article 1** : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 691 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°120 085 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

#### **N° 2021-236 - Demande de garantie d'emprunt de 100% : Meurthe-et-Moselle Habitat (Homécourt)**

Rapporteur : M. Christian ARIES

VU les articles L 3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 2298 du Code Civil ;  
VU le contrat de Prêt n° 120 083 en annexe signé entre Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

#### DECIDE

**Article 1** : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 750 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°120 083 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

### **N° 2021-237 - Demande de garantie d'emprunt de 50% : Batigère (Varangéville)**

Rapporteur : M. Christian ARIES

VU les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le Contrat de Prêt n° 119323 en annexe signé entre BATIGERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

#### DECIDE

**Article 1** : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 350 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 119323 constitué de trois Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement,

en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisante pour couvrir les charges du Prêt.

### **N° 2021-238 - Demande de garantie d'emprunt de 50% : Batigère (Herseange - 60 logements)**

Rapporteur : M. Christian ARIES

VU les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 2298 du Code civil ;  
VU le Contrat de Prêt n° 119737 en annexe signé entre BATIGERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

#### DECIDE

**Article 1** : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 405 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 119737 constitué de deux Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisante pour couvrir les charges du Prêt.

### **N° 2021-239 - Demande de garantie d'emprunt de 50% : Batigère (Longwy)**



Rapporteur : M. Christian ARIES

VU les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 2298 du Code civil ;  
VU le Contrat de Prêt n° 117532 en annexe signé entre BATIGERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**  
**DECIDE**

**Article 1** : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 542 200 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 117532 constitué de deux Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisante pour couvrir les charges du Prêt.

### **N° 2021-240 - Demande de garantie d'emprunt de 50% : Batigère (Herseange - 19 logements)**

Rapporteur : M. Christian ARIES

VU les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 2298 du Code civil ;  
VU le Contrat de Prêt n° 119325 en annexe signé entre BATIGERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article 1** : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 526 200 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 119325 constitué de deux Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisante pour couvrir les charges du Prêt.

#### **N° 2021-241 - Avenant n°4 à la convention tripartite d'accès au restaurant administratif du Conseil départemental de la Paierie départementale**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve l'avenant n°4 à la Convention tripartite d'accès au restaurant administratif du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle de la Paierie départementale ayant pris effet le 10 septembre 2018,
- autorise sa présidente à signer cet avenant au nom du Département.

#### **N° 2021-242 - Maison du Département à Homécourt - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux au réseau gérontologique Maill'âge du Pays de Briey**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de mise à disposition de bureaux d'une surface de 43 m<sup>2</sup>, à la Maison du Département du territoire de Briey, située à Homécourt, au profit du réseau gérontologique Maill'âge pour une durée d'un an, tacitement renouvelable deux fois, moyennant un loyer annuel de 4 300 € et le remboursement de l'abonnement à l'ADSL,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Rosemary LUPO.

### **N° 2021-243 - Pixérécourt - Avenant à la convention d'occupation au profit de l'entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve l'avenant à la convention d'occupation de locaux, sis sur le site de Pixérécourt à Malzéville, pour une surface de 44 m<sup>2</sup> en rez-de-jardin du bâtiment « E », passée entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ), pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, et arrivant à échéance le 28 février 2022.
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-244 - Pont-à-Mousson - Convention de mise à disposition au profit du service départemental d'incendie et de secours**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de mise à disposition à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le service départemental d'incendie et de secours, portant sur 102 m<sup>2</sup> de locaux situés 490, avenue de Champagne à Pont-à-Mousson, à titre gratuit, précaire et révocable, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour une durée de trois ans, les charges en eau et chauffage étant refacturées annuellement au SDIS suivants les m<sup>2</sup> occupés, tout comme les frais de ménage fixés à 5 heures par semaine,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Gauthier BRUNNER.

### **N° 2021-245 - Forêts du legs Collinet de la Salle - Etat prévisionnel des travaux ONF pour 2021**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve l'état prévisionnel des travaux ONF prévus pour l'année 2021 dans les forêts du legs Collinet de la Salle, pour un montant de 8 900,75 € HT pour la part départementale,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

#### **N° 2021-246 - Lunéville - Parc des Bosquets - Titres d'occupation du domaine public**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les titres d'occupation portant sur des espaces situés dans le parc des Bosquets du château de Lunéville au profit de Monsieur REMETTER pour l'installation d'une part d'un stand de pêche à la ligne et d'autre part d'un manège enfantin, pour la période estivale, soit du 03 juillet au 12 septembre 2021, moyennant une redevance de 307 € pour chacune des mises à disposition,
- approuve le titre d'occupation portant sur des espaces situés dans le parc des Bosquets du château de Lunéville au profit de Madame CREMEL pour l'installation d'un commerce ambulant de gaufres et glaces, tous les dimanches du 27 juin au 05 septembre 2021, ainsi que le 14 juillet 2021, moyennant une redevance de 161 €, à laquelle s'ajoutera le paiement de la consommation réelle d'électricité lorsque la bénéficiaire installe son commerce au Champ de Mars (communal) avec branchement électrique au parc des bosquets,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

#### **N° 2021-247 - Opération routière liaison Frouard/Liverdun - Indemnisation au profit de Mme LAMOTTE Françoise**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le versement d'une indemnisation d'un montant total de 1 166,40 €, au profit de Mme LAMOTTE Françoise, demeurant 101, résidence Villa Béa – 2 allée Roger Marx à Nancy (54000), suite au transfert de propriété de la parcelle cadastrée à Frouard section AO 31, intervenu le 24 avril 2019 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. Laurent TROGRIC, Mme Monique POPLINEAU.

### **N° 2021-248 - Opération routière liaison Frouard/Liverdun - Indemnisation au profit de l'indivision COPPA**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le versement d'une indemnisation d'un montant total de 3 427,20 € au profit des conjoints COPPA-PELISSIER, suite au transfert de propriété des parcelles cadastrées à Frouard section AE n°91 et 92, intervenu le 24 avril 2019 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

### **N° 2021-249 - RD 40 - Commune de Millery - Suppression du plan d'alignement**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide la suppression du plan d'alignement daté de 1889 sur la commune de Millery,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-250 - RD 952 - Saint-Julien-Les-Gorze - Aménagement de carrefour**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les acquisitions par le Département pour une somme de 389 € auprès de madame Claudine GODARD épouse GOUTHIER (emprise de la parcelle ZD 19) et pour une somme de 623 € auprès de l'indivision GEORGIN (emprise de la parcelle ZC 44), aux conditions mentionnées dans le présent rapport,
- approuve l'indemnisation de l'exploitant, l'EARL de LA SAU DU COUP d'un montant de

452,25 €, aux conditions mentionnées dans le présent rapport,

- autorise la présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-251 - RD 331 - Méréville - Transfert dans la voirie communale d'un chemin de rétablissement de communication**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la convention de remise en état et de transfert gracieux dans la voirie communale de Méréville, du chemin de rétablissement de communication « dit chemin de Marthéchamps » décrit au présent rapport, conformément à l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- décide que le transfert sera effectif à la signature du procès-verbal de remise à la commune,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-252 - RD 674 - Commune de Moncel-sur-Seille - Transfert au Département de parcelles Etat**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve le transfert de propriété à titre gratuit des parcelles sises sur la commune de Moncel-sur-Seille, le long de la RD 674, entre l'Etat et le Département de Meurthe-et-Moselle,

<b>Parcelle</b>	<b>Surface M<sup>2</sup></b>	<b>Parcelle</b>	<b>Surface M<sup>2</sup></b>	<b>Parcelle</b>	<b>Surface M<sup>2</sup></b>	<b>Parcelle</b>	<b>Surface M<sup>2</sup></b>
AC 234	26	AC 236	42	AC 238	47	AC 240	100
AC 242	61	AC 244	122	AC 246	161	AC 248	200
AC 250	42	AC 252	78	AC 254	126	AC 256	185
ZD 54	46	ZD 56	662	ZD 58	1 548	ZD 60	45
ZD 62	2 169	ZD 64	1 401	ZD 66	1 030	ZE 19	1 32
ZE 21	1 278	ZE 23	535	ZE 25	678	ZE 27	666
ZE 29	832	ZH 115	232	ZH 117	111	ZH 119	807
ZK 57	1 274	ZK 59	1 563	ZK 61	402	ZK 63	60
ZK 65	306	ZK 67	13	ZK 69	49	ZK 71	134
ZK 73	43	ZK 75	75	ZK 77	96	ZK 79	102
ZK 81	175	ZK 83	161	ZK 85	91	ZK 87	56
ZK 89	37	ZK 91	431	ZL 74	134	ZL 76	154

ZL 78	42	ZL 80	394	ZL 82	144	ZL 84	87
ZL 86	470	ZL 88	459	ZL90	527	ZL 91	1 099
ZL 92	74	ZL 93	566	ZL 95	31	ZL 97	1 189
ZL 99	60	ZL 101	145	ZL 103	58	ZL 105	280
ZL 107	129	ZL 109	142	ZL 111	46	ZL 113	181
ZL 115	46	ZL 117	804	ZL 119	11	ZL 121	75
ZM 92	1 498						

- décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

**N° 2021-253 - Liaison RD400 - A33 - Contournement Ouest de Saint-Nicolas-de-Port - Indemnisation de la société RHODIA CHIMIE**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le versement d'une indemnisation d'un montant total de 36 852,85 €, au profit de la société RHODIA CHIMIE, dont le siège social est sis 40 rue de la haie coq à Aubervilliers (93300) et représentée par son président monsieur Xavier HOUZARD, suite au transfert de propriété des parcelles cadastrées T71, T79 à Laneuveville-devant-Nancy et Z235, Z240, Z243, Z252 et Z254 à Saint-Nicolas-de-Port, intervenu le 11 juin 2019 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le 7 juin 2021, à 14h00.



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**- Publication Mensuelle -**

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :**

Mme Claudine SAVEAN  
Directrice Générale des Services Départementaux

**CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :**

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

**RESPONSABLE DE LA REDACTION :**

Mme Linda MAROC-MAXANT  
Responsable du service de l'Assemblée

**IMPRESSION :**

M. Pascal TREIBER  
Imprimerie Départementale  
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

**ABONNEMENTS :**

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
48 Esplanade Jacques Baudot  
Case Officielle n°900.19  
54035 NANCY CEDEX  
☎ : 03.83.94.54.54